

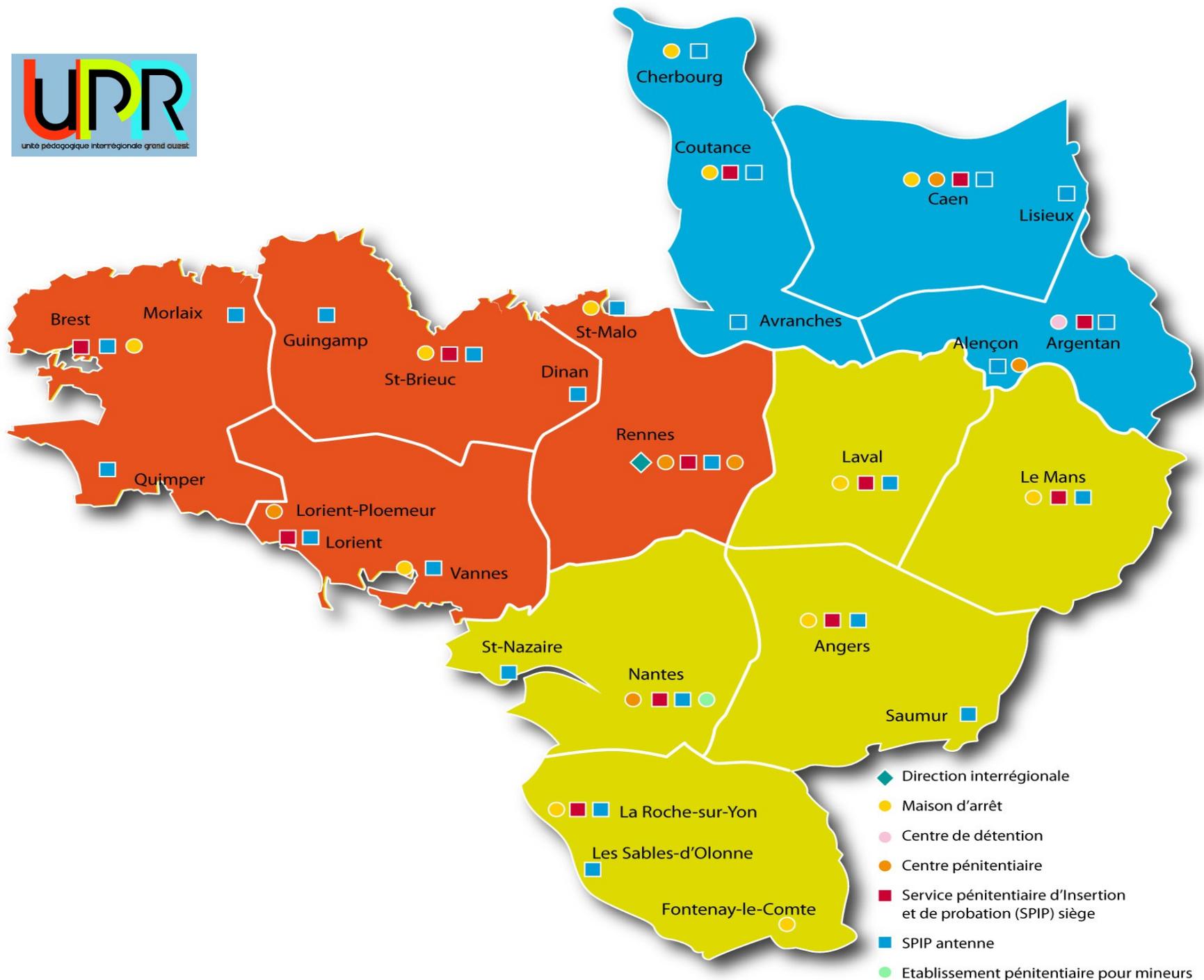


Unité pédagogique interrégionale grand ouest

Une Mission Inter Académique de l'Éducation nationale



L'enseignement en milieu pénitentiaire



L'enseignement en milieu pénitentiaire : Un partenariat entre deux ministères

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**



9 Unités Pédagogiques interRégionales

Pilotées par des proviseurs :

- Sous l'autorité du Recteur d'Académie
- Installés à la Direction Interrégionale des services pénitentiaires

Pour mettre en œuvre le projet académique de l'Éducation nationale en lien avec celui la Justice (AP)

Des textes de référence

Nationaux, Internationaux et Européens

Code de l'éducation : article L.122-2. (droit à la poursuite d'études)

Articles D 450 à D 456 du code de procédure pénale (droit à la formation)

Recommandation R 89 du conseil de l'Europe et Résolution 1990-20 de l'ONU
(droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie)

Loi Pénitentiaire (obligation et priorités des activités) et Règles Pénitentiaires Européennes
(lire, écrire, compter)

Interministériels (Éducation nationale, Justice- AP)

Note de service du 5 03 2007 sur l'organisation de l'enseignement en EPM.

Convention et circulaire du 29 mars 2002 sur les orientations de l'enseignement

Circulaire du 5 octobre 2000 sur l'organisation de l'enseignement

Circulaire du 25 mai 1998 : l'enseignement aux mineurs et aux jeunes détenus

Circulaire/Convention du 8/12/2011:l'enseignement dans les établissements pénitentiaires

Interrégionaux (Rectorats d'Académie, Direction Interrégionale)

Convention sur l'enseignement en milieu pénitentiaire dans les Académies de Rennes, Caen et Nantes : moyens et conditions de mise en œuvre

- 20 Unités d'enseignement implantées dans 3 académies (Caen, Nantes et Rennes) dont une pour les mineurs- EPM (44)
- Une équipe de direction : 1 Proviseur et 2 adjoints
- 50 enseignants à temps complet, PE (spécialisés), PLC, PLP
- 120 enseignants du 2nd degré en vacation
- Coût EN : 3 M€/ moyens humains et HSE
- Coût AP : 350 000€ fonctionnement + équipement informatique des salles de classe et multi média, bibliothèque, assistants de formation...
- 45000 heures annuelles de formation générale
- 1800 détenus scolarisés / semaine
- Année scolaire de 36 à 40 semaines jusqu'à 43 semaines



Publics scolarisés / académie

16000 personnes incarcérées / an	UPR	RENNES	CAEN	NANTES
Niveau VI FLE, alphabétisation, illettrés	1100	390	270	440
Niveau Vbis CFG	1730	550	480	700
Niveau V DNB, CAP	1600	550	400	650
Niveau IV Lycée, Bac, DAEU	500	180	120	200
Supérieur BTS, LMD	70	25	20	25
Activités transversales	(450)	(150)	(100)	(200)
Personnes scolarisées	5000 (30 %)	1695	1290	2015

ORGANISATION de l'UPR

- Une **Entité de l'Éducation nationale** (DGESCO, Rectorats, Services de Formation, Directions académiques, Inspections pédagogiques...)
- Une **Commission Régionale de Suivi de l'Enseignement** sous la coprésidence des 3 recteurs d'académie et des directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et de la PJJ
- **Conseils de l'UPR** : réunions régionales des responsables de l'enseignement
- **Commissions départementales** de l'enseignement (DASEN, Inspections pédagogiques, IEN-IO, AP, SPIP, PJJ)
- **Conseils des 20 unités d'enseignement** : réunions de rentrée et des équipes d'enseignants
- **Partenariat AP** : DISP, Chefs Ets, Services Insertion et Probation, Formation Professionnelle, Unité Travail, Santé, SAP
- **Partenariat PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse (mineurs)
- **Autres partenariats**: CNED, CR, CG, Mairies, MGI, EPLE, GRETA, CRDP, CDDP, CIO, Associations...

Missions du responsable de l'enseignement - Responsabilités

Accueil des arrivants : illettrisme, bilan scolaire, projet de formation

Organisation des parcours de formation : modules, emplois du temps, Année scolaire de 36 à 40 semaines

Recrutement des enseignants en vacation, des intervenants extérieurs

Inscriptions et Suivi des formations par correspondance,

Re scolarisation des mineurs / MGI, CFA, Collège, LP, Lycée

Exécution du budget de l'unité d'enseignement

Suivi des heures supplémentaires

Gestion du centre d'examen : inscriptions, passation, diplômes, relations avec les services du rectorat / universités...

Missions du responsable de l'enseignement - Pilotage

Mise en œuvre du projet pédagogique UPR / Ets - DSDEN – SPIP

Gestion des dispositifs d'enseignement / Projet UPR

Animation de l'équipe pédagogique (titulaires, vacataires, intervenants...)

Collaboration / commissions (CPU, services, CAP, évaluation, copil...)

Partenariats (SPIP, travail, formation professionnelle, Associations...)

Élaboration de projets culturels, sportifs, prévention santé...

Les objectifs de l'enseignement

Faire que la personne incarcérée se dote des compétences utiles à sa réinsertion :

Objectif éducatif (Personnaliser)

- construire des projets qui structurent le temps et le projet de sortie
- assurer l'accès au monde de l'écrit
- participer à des échanges sociaux et culturels
- restaurer une image positive de soi

Objectif de validation des acquis (Responsabiliser)

- Valider l'acquisition de compétences /formation générale ou professionnelle
- Viser à l'obtention de diplômes

Objectif d'ouverture (Ouvrir)

- accéder aux formes contemporaines du savoir : bibliothèque, recherche documentaire, nouvelles technologies...
- participer à des ateliers : écriture, théâtre, presse, code de la route, infographie, journal du « détenu », arts appliqués...
- participer en partenariat à des activités éducatives et culturelles : équitation; sophrologie; mosaïque; patrimoine maritime; semaine du « goût »...



Lutte contre l'illettrisme

- **Entretien(s) individuel(s)** en quartier arrivants (scolarité antérieure, souhait de formation...)
- **Pré repérage - observer** (ne parle pas le français ; parle un français rudimentaire ; parle le français ; lecture...)
- **Repérage lecture - évaluer** (profils de lecteurs)
- **Formuler un avis et analyser les besoins**
- **Engager** dans un parcours de formation (règles européennes et loi pénitentiaire)

Le pré repérage de l'illettrisme

Permettre aux personnels pénitentiaires de :

1. **Observer** dans le cadre de l'entretien:
 - le niveau de **communication orale** en français
 - le **comportement** face à un écrit simple.
2. **Formuler un avis** sur les capacités de lecture.
3. **Recueillir les souhaits** des arrivants
(enseignement, travail, formation professionnelle).
4. **Signaler et faire inscrire** en enseignement

Observation de la communication orale en français

	CRITERES	DES INDICATEURS
Entretien avec la personne écrouée dans le quartier arrivant.	<i>Parle le français</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Aucune difficulté pour comprendre son interlocuteur.▪ S'exprime avec un vocabulaire correct.▪ Répond avec pertinence aux questions posées.
	<i>Parle un français rudimentaire</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Répond sommairement à des questions simples : nom, situation de famille, âge...▪ Reprend fréquemment les termes de la question.▪ Ne dit pas qu'elle n'a pas compris.
	<i>Ne comprend pas le français</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Ne sait pas répondre à une question simple.▪ Répond souvent au hasard par oui ou non.▪ Parle uniquement dans sa langue d'origine.

Observation de la maîtrise de la lecture

Support	Critères	DES INDICATEURS
Un document permettant au détenu de lire et de répondre par écrit.	<i>Lit sans peine</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Le document est rempli à plus de 80 %▪ La phrase écrite est compréhensible.▪ Les erreurs sont peu nombreuses (inattention).
	<i>Lit avec difficulté</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Le document est rempli au hasard.▪ L'observateur aide souvent à remplir le document .▪ Les réponses ne sont pas toujours en rapport avec les questions.
	<i>Ne lit pas</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Le document n'est pas utilisé , ni exploité ou exploré.▪ Seule la partie la plus simple est remplie (nom, prénom...).▪ Blocage pour lire et écrire.

LE REPERAGE de l'illettrisme par l'Éducation nationale

Passation systématique d'un **Test** individuel de lecture pour les personnes signalées en PRI :

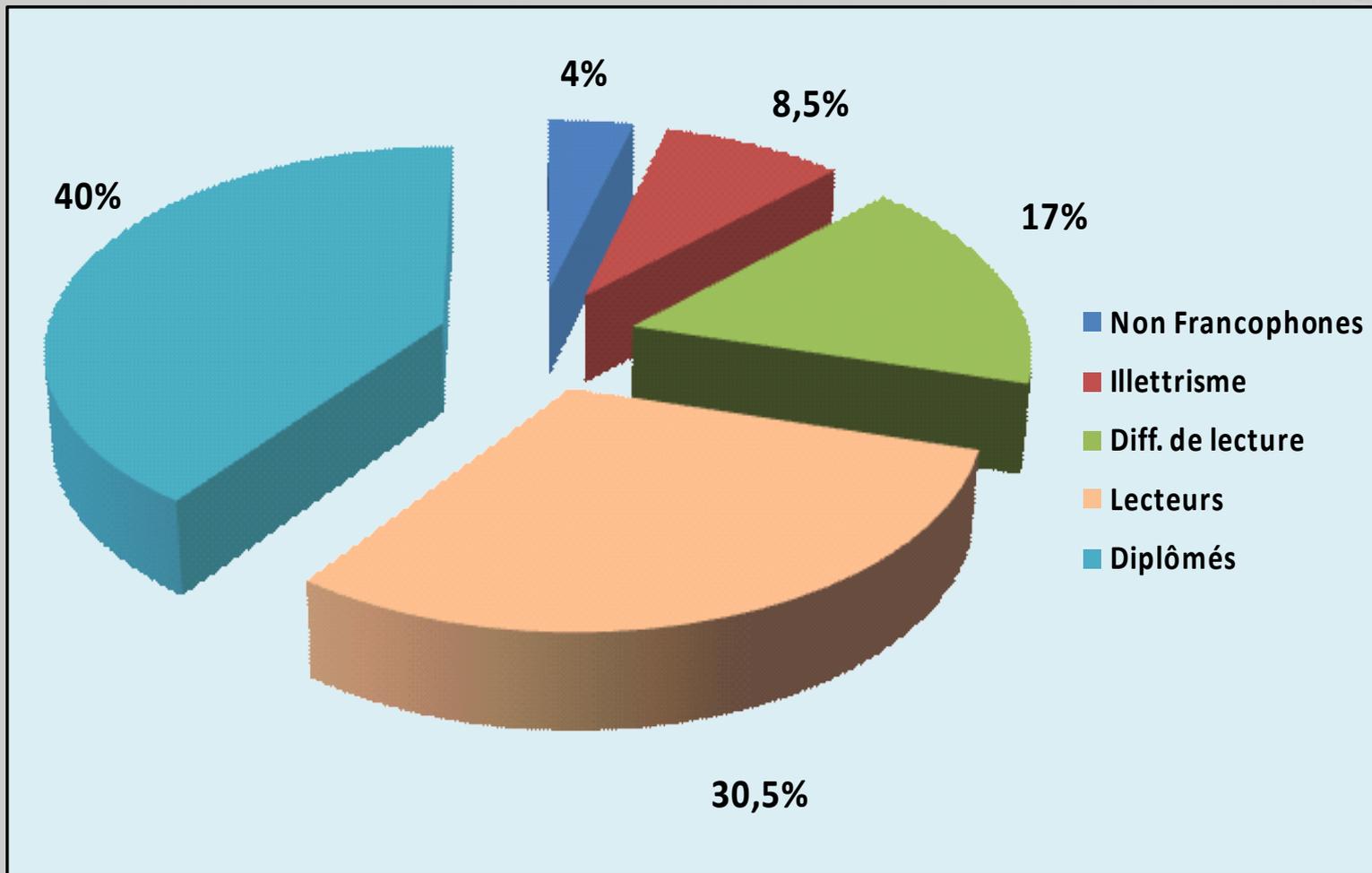
- **Identifier** les **difficultés de lecture** (6 familles/Bentolila)
- **Cibler les besoins, contractualiser l'engagement**
- **Adapter** les enseignements (outils et logiciels pédagogiques)
- **Acquérir** des **savoirs de base...**

FAMILLES de LECTEURS

FLE -	NON FRANCOPHONES illettrés
FLE +	NON FRANCOPHONES scolarisés
A	ANALPHABETISME ou ILLETTRISME GRAVE : <i>aucun accès à l'écrit.</i>
B	ILLETTRISME GRAVE : <i>ne sait lire que des mots isolés simples.</i>
C	ILLETTRISME AVERE : <i>ne lit que des phrases isolées simples.</i>
D	EN DIFFICULTE : <i>gère des informations utiles dans un document</i>
E	EN DIFFICULTE : <i>comprend des textes narratifs simples</i>
F	LECTEUR FONCTIONNEL



Profil des lecteurs



L'entrée en formation

Pré-Repérage de
l'Illettrisme

Personnels
pénitentiaires



Enseignants

Repérage de l'Illettrisme

- Réunion quartier arrivants
- Information sur les dispositifs de formation et les procédures
- Bilan de positionnement et Évaluation individuelle
- Test LPP si signalement PRI
- Plaquelette d'information sur le Service Scolaire de l'EN.

Analyse de la demande avec le RLE

Si positionnement
illettrisme

LPP familles ABCD



Remise à Niveau VI

Si positionnement **V Bis**
ou sans diplôme ou si
diplôme mais formation
initiale ancienne



Module d'Accueil -
orientation

(4 à 5 semaines)

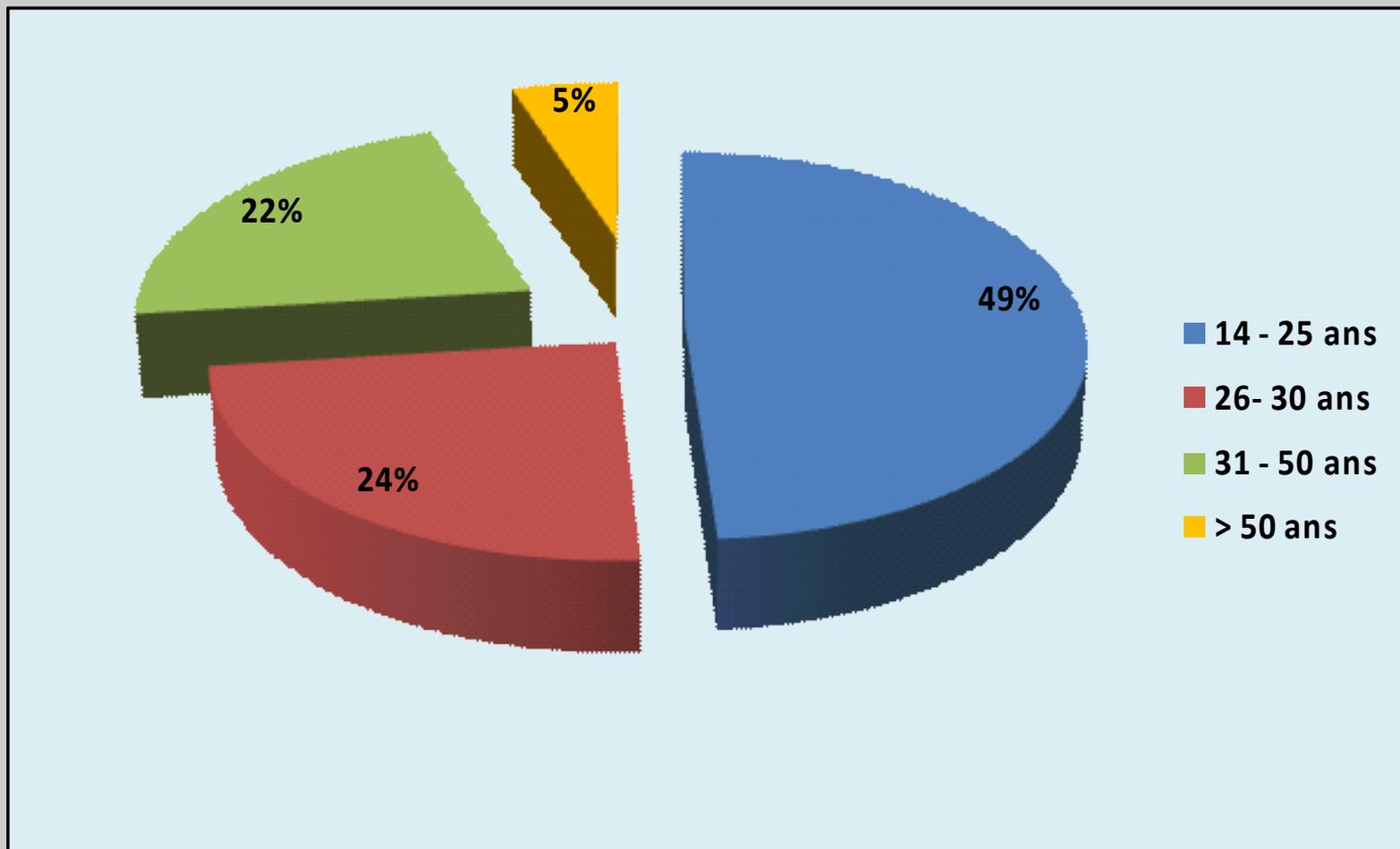
Si positionnement
V, IV ou III,
souhait de remise à
niveau par matière :
Poursuite d'une
formation initiale.



Remise à Niveau V
(CAP-DNB)
Remise à niveau IV
(lycée)
Tutorat niveau III
(études supérieures)



Age des détenus scolarisés



Les parcours de formation

1. Inclusion scolaire : acquisition de savoirs de base fondamentaux

Ouverts aux détenu(e)s

- non-francophones (3%), Français Langue Étrangère
- analphabètes (1%) ou illettrés (8,5%)

Cours d' 1h30 à 2 h / chaque jour, en groupe de 6 à 8,

Validation du palier infra 1 du socle commun (maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques, des règles de vie sociale et des codes civiques)

Passation du DILF ou DELF (A1)

2. Bilan et Orientation pédagogiques : évaluation des compétences

Ouverts aux détenu(e)s non-diplômé(e)s et sans qualification :

Cours de 4 à 6 h / semaine, durant 4 semaines, en groupe de 10 à 15

Gérer les listes d'attente et l'assiduité, tester les capacités de scolarisation, contractualiser le parcours.

Établir un bilan des compétences et délivrer une attestation.

Les parcours de formation

3. **Remobilisation** : valoriser l'image de soi et le sens des apprentissages

Ouverts aux détenu(e)s lecteurs en remise à niveau Vbis

Cours 6 à 8 h / semaine, durée minimale 80 h, en groupe de 10 à 12,
Validation du palier 1 et 2 du Socle Commun (maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques, pratique d'une langue vivante, maîtrise des techniques usuelles de l'informatique, culture humaniste, vie sociale et civique)

Présentation au Certificat de Formation Générale (CFG).

4. **Rescolarisation** : acquérir les compétences du Socle Commun

Ouverts aux détenu(e)s en remise à niveau V

Cours 8 à 10h / semaine, durée minimale 80h, en groupe de 10 à 12,
Vers une validation du palier 3 (maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques, pratique d'une langue vivante, maîtrise des techniques usuelles de l'informatique, culture humaniste, vie sociale et civique) .

Les parcours de formation

5. Certification : obtention d'un diplôme

Ouverts aux détenu(e)s inscrits aux examens

6 à 8h / semaine, en groupe de 8 à 10,

Niveaux CAP- DNB- Baccalauréat général ou professionnel-

Diplôme d'accès aux Études Universitaires (DAEU) - VAE

DELF (A2-B1- B2) et DALF

6. Les formations supérieures : approfondir connaissances

Ouvertes aux détenu(e)s inscrits dans un cursus universitaire

BTS, DUT, Licence, Master, Doctorat

Tutorat et accompagnement par des formations à distance

7. Les formations transversales : ouverture culturelle

informatique, langue(s) vivante(s), atelier de philosophie, code

de la route, ateliers de lecture-écriture, activités de

bibliothèque, projets culturels, journal du détenu...

La prise en charge des mineurs incarcérés



LES MINEURS

- 80 % des mineurs n'ont aucun diplôme
- La régulation des comportements impose souvent de réduire à 5/6 maximum les effectifs des groupes
- 75% sont en rupture scolaire plus ou moins importante
- En EPM 18 à 20 heures de cours /semaine. En Quartier Mineurs 15H / semaine. Le travail d'éducation à l'orientation est essentiel
- La durée médiane d'incarcération (6 mois) induit une organisation scolaire en groupes de besoins

La scolarité souvent vécue comme source d'échec et d'insatisfaction devient peu à peu un cadre de référence et de reconstruction.

Obligation - Incitation scolaire

L'**obligation scolaire** est de règle pour les mineurs de moins de 16 ans.

Une **démarche incitative** est adoptée vis à vis des mineurs de 16 à 18 ans :

- **Si cursus scolaire antérieur**, l'incarcération ne doit pas introduire une rupture dans leur parcours,
- **Sortis du système éducatif** et sans qualification, ils relèvent des actions prévues par le code de l'éducation Article L.122-2. / **prolongation de scolarité.**

Caractéristiques du public

« mineurs »

- **94%** ont été scolarisés en France. **2%** n'ont jamais été scolarisés.
- **2%** sont non francophones et **3%** parlent un français rudimentaire.
- **27%** sont scolarisés au moment de leur incarcération.
- **50%** sont sortis du système éducatif avant la 3^e de collège.
- **20%** sont issus d'une classe de 3^e de collège.
- **20 %** de cursus CAP (BEP).
- **4 %** sont en Lycée général et **4%** en Lycée professionnel.
- **8%** ont un CFG, **8%** un DNB, **4%** un CAP/BEP.

Les réussites aux examens

DELF	CFG	CAP	DNB	BAC DAEU	SUP.	Reçus	Présentés	Taux
400	630	30	80	40	20	1200	1350	88%

B2I	ASSR	PSC1	Code de la route
300	550	70	40

Attestations délivrées

3000 livrets de compétences

ACTIVITES

TRANSVERSALES

- **B2I, ASSR, atelier de raisonnement logique**
- **Carnet de voyage, journal du détenu, télévision interne, activité théâtre**
- **Initiation aux langues vivantes (anglais, espagnol..), tutorat**
- **Rencontre d'auteurs, d'artistes, animations autour du livre, 1000 mots...**
- **Bibliothèque, recherche documentaire**
- **Semaine du goût, activités sportives...**
- **Prévention conduites à risques**

PLAN DE FORMATION

- Formations Français Langue Étrangère (DAFPEN)
- Habilitation DELF (DAFPEN)
- Formation à l'Orientation (DAFPEN)
- Formation sur les démarches d'individualisation de l'enseignement (DAFPEN)
- Formation à l'analyse de la pratique (DAFPEN)
- Connaissance de l'administration pénitentiaire (ENAP à Agen) et de l'enseignement spécialisé (INSHEA à Suresnes)
- Formation aux systèmes informatiques de gestion des détenus (AP)
- Formation aux conduites à risques en détention (AP-SMPR)
- Animation pédagogique UPR : Socle commun ; Parcours de formation ; Évaluation du LPC ; FLE ; Analyses des dispositifs d'enseignement ; Logiciels pédagogiques ; lutte contre l'illettrisme...